

QUALITE DE VIE DE LA BORDE

Association loi 1901 agréée de protection de l'environnement Arrêté n° 98-097/ duel du 3 avril 1998 Siège social : 27, avenue Alfred de Musset 78360 MONTESSON

> Monsieur Jean-François BEL Maire de Montesson 1, place Roland Gauthier BP 42 78362 MONTESSON CEDEX

BATMALE jean-Henri 27,avenue Alfred de Musset 78360 MONTESSON

Montesson, le 14 juin 2001

Objet: Travaux quai George Sand.

Monsieur le Maire,

Le samedi 9 juin 2001, vous nous avez accordé une réunion pour nous communiquer les aménagements prévus sur le quai George Sand dans la partie comprise entre le boulevard Robert Laforge et le boulevard Léon Blum.

Nous avons rendu compte aux membres du bureau de notre association de vos choix pour améliorer la neutralisation de la circulation de transit et pour protéger le quartier contre le débordement de la Seine.

Après réflexion, nous apportons en complément à nos courriers précédents les précisions suivantes.

• Quai George Sand, dans l'impossibilité de réaliser un dispositif "tourne à droite" vers le boulevard Léon Blum, nous proposons de fermer la moitié du quai après l'entreprise Roussel et de réaliser un muret de 45 m. de longueur (début 5 m. au-delà de l'entreprise Roussel jusqu'au premier pavillon au n° 66C).

Cette fermeture permettra un accès par le quartier aux camions de l'entreprise et aux résidants du lotissement des Vignes de Maisons. Le muret, construit dans le prolongement, empêchera le passage illégal vers le quai de Seine de Sartrouville et sa longueur permettra de matérialiser quelques places de stationnement à côté des habitations.

• Une jardinière à la sortie du quai George Sand limitera un sens de la piste cyclable avant le passage piétons. Les cyclistes devront rejoindre à pied la piste du côté de Sartrouville pour poursuivre le parcours réservé aux cyclistes. Dans l'autre sens, la continuité est assurée entre le quai de Seine et le quai George Sand.

Cette jardinière permettra également de ralentir la circulation automobiles et pourra être complétée par une zone 30.

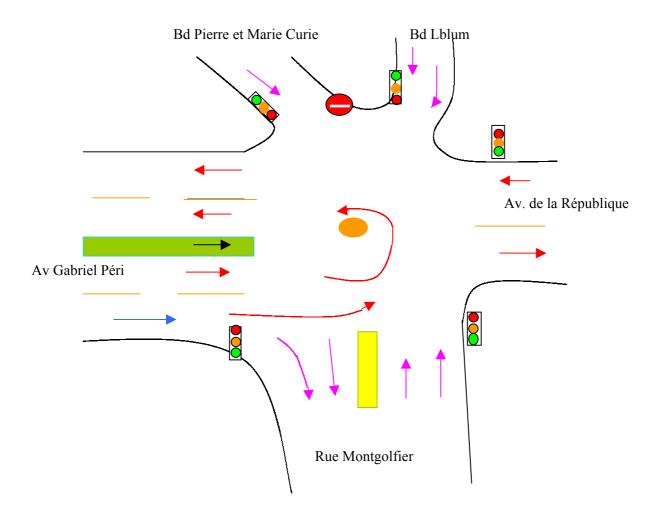
- Entre l'entrée des Vignes de Maisons et l'avenue Léon Johnson, le quai devra comprendre :
 - L'aménagement contre le débordement de la Seine (ou sa prévision).
 - Les deux voies cyclables.
 - Le double sens de circulation pour les véhicules en provenance de Sartrouville, des Vignes de Maisons et de l'entreprise Roussel.
 - La matérialisation de places de stationnement sur la voie du côté des habitations afin de limiter, par endroit, le passage à une voie en précisant le sens prioritaire.

- Vous n'ignorez pas que la position de notre association est d'obtenir la suppression du transit Le Pecq-Sartrouville entre Gabriel Péri et la Seine. Pour cela, nous souhaitons obtenir la fermeture d'Honoré de Balzac. Vous ne souhaitez pas y donner suite dans l'immédiat. Nous vous demandons d'attirer toute votre attention à la réduction du transit dans les rues limitrophes en prenant toutes les dispositions pour en réduire l'impact. Pour l'instant et sous réserve d'inventaire, nous vous proposons les mesures intermédiaires suivantes:
 - Mettre l'avenue Léon Johnson en sens unique de l'avenue Honoré de Balzac vers le quai et vers la place Pierre et Marie Curie. Conserver le double sens de l'avenue Gabriel Péri vers la place Pierre et Marie Curie.
 - Mettre l'avenue Alphonse Daudet en sens unique de l'avenue Pierre et Marie Curie vers l'avenue Honoré de Balzac et de l'avenue Pierre et Marie Curie vers de l'avenue Gabriel Péri.
 - Mettre en sens unique l'avenue Pierre et Marie Curie au croisement de l'avenue Léon Johnson jusqu'à l'avenue Gabriel Péri. Ramener le stationnement sur la voie publique pour libérer les trottoirs.
 - Autoriser le demi-tour sur l'avenue Gabriel Péri avant l'avenue de la République à Sartrouville. Supprimer la troisième voie située au milieu de l'avenue Gabriel Péri pour faciliter ce demi-tour. Cela permettra d'éviter l'appel de véhicules dans le quartier et surtout pour les automobilistes en provenance du Pecq d'avoir la possibilité de rejoindre les commerces face au magasin Carrefour.

Nous souhaitons connaître les suites que vous accorderez à nos propositions et suivre les projets de vos services techniques. Vous trouverez ci-joint les schémas de principe relatifs à ce courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre profond respect.

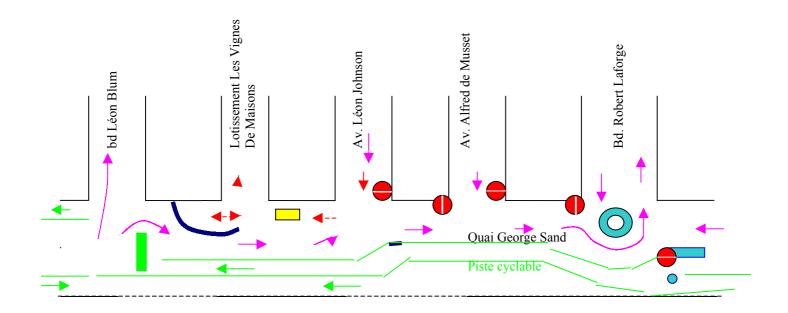
Jacques CAUQUELIN Le Chargé de Missions Guy MANCEL Le Vice Président Jean-Henri BATMALE Le Trésorier



voie de circulation à neutraliser (facilitera un demi-tour) —> terre plein central à aménager comme le reste de l'avenue Gabriel Péri.

voie de circulation actuellement réservée aux véhicules se dirigeant à droite. Voie à utiliser pour diriger les véhicules vers l'avenue de la République avec la possibilité de tourner à droite rue Montgolfier vers le chemin de l'Espérance

• En provenance du Pecq, les automobilistes désirant rejoindre les commerces en face du magasin Carrefour ne peuvent pas faire demi tour avenue Gabriel Péri.



QVLB le 14/06/01

Pour tenter de réduire l'attrait du parcours de transit pour rejoindre les quais de Sartrouville, nous proposons de modifier la signalisation comme ci-dessous .

Sur l'avenue Gabriel Péri, il est nécessaire d'autoriser à faire un demi tour. Une voie est à neutraliser et un rond point doit être matérialisé sur le terrain.

Schéma de principe : la piste cyclable réalisée

